

**Neuvième Conférence des États parties  
chargée de l'examen de la Convention  
sur l'interdiction de la mise au point,  
de la fabrication et du stockage des  
armes bactériologiques (biologiques)  
ou à toxines et sur leur destruction**

19 avril 2022  
Français  
Original : anglais

Genève, 28 novembre-16 décembre 2022  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
Adoption de l'ordre du jour

**Ordre du jour provisoire de la neuvième Conférence  
d'examen**

**Document recommandé par le Comité préparatoire**

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du (de la) Président(e) de la Conférence.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Présentation du rapport final du Comité préparatoire.
5. Adoption du Règlement intérieur.
6. Élection des Vice-Président(e)s de la Conférence d'examen et des Président(e)s et Vice-Président(e)s du Comité plénier, du Comité de rédaction et de la Commission de vérification des pouvoirs.
7. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
  - a) Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs ;
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Confirmation de la désignation du (de la) Secrétaire général(e) de la Conférence.
9. Programme de travail.
10. Examen du fonctionnement de la Convention, conformément à son article XII :
  - a) Débat général ;
  - b) Articles I à XV ;
  - c) Alinéas du préambule et objectifs de la Convention.
11. Étude des questions recensées lors de l'examen du fonctionnement de la Convention, conformément à son article XII, et de la suite qui pourrait y être donnée d'un commun accord.
12. Suite donnée aux recommandations et décisions de la huitième Conférence d'examen et question de l'examen futur de la Convention.
13. Questions diverses.
14. Rapport du Comité plénier.
15. Rapport du Comité de rédaction.
16. Préparation et adoption du ou des documents finals.

